

La Ferme de La Faisanderie

Depuis l'édification du Musée permanent des Colonies, ainsi que de nombreuses constructions autour de l'École, tant sur le territoire de Paris que sur celui de Saint-Mandé, les terrains ne répondaient plus aux besoins d'une École pratique d'Horticulture, la végétation y était médiocre, surtout en raison des nombreuses fumées des usines et habitations voisines. La fertilité du sol laissait également, de plus en plus, à désirer.

Tous ces motifs ont donc forcé La Ville de Paris à envisager le transfert, la reconstruction de l'École sur un autre emplacement qui ne soit pas trop éloigné de celui d'origine.

Le choix a porté sur les bâtiments et les terrains de l'ancienne ferme de La Faisanderie à Joinville-Le-Pont.

Comme son nom l'indique, l'emplacement a servi à l'élevage des faisans, alors que le Bois de Vincennes, incorporé à la Liste Civile, était un terrain de chasse, où jusqu'à la Révolution, et plus tard encore, sous Napoléon 1^{er} et la Restauration, les différents souverains qui occupèrent le trône de France se délassaient des fatigues de leur charge en allant y tirer quelques faisans.

Lorsque Napoléon III eut distrait, par le sénatus-consulte du 18 juin 1860, le Bois de Vincennes des biens de la Liste Civile, il le donna immédiatement, par la loi du 24 juillet 1860, à la Ville de Paris.

La loi comportait un article unique ainsi conçu : « Le Bois de Vincennes, distrait de la dotation de la couronne, est accordé en propriété à la Ville de Paris, sous les réserves et conditions stipulées dans la convention passée le 20 juin 1860 entre le Ministre des Finances et le Préfet de la Seine. »

Cette convention prévoyait que certains établissements incorporés dans le Bois de Vincennes, c'est à dire l'hôpital militaire et le jardin attenant, ainsi que le château et le jardin y attenant, les redoutes de Saint-Maur, le grenier à fourrages, l'Asile Impérial de Saint-Maurice et ses dépendances, ne faisaient pas partie de la cession. La convention était muette sur les terrains et la ferme de La Faisanderie, qui revenaient ainsi naturellement à la Ville.

Cette cession, en ce qui concerne « La Faisanderie », ne permettait pas à l'Impératrice Eugénie de réaliser un projet qui lui était cher : permettre à M. Georges Ville, alors professeur au Muséum d'Histoire Naturelle, de continuer ses études sur l'influence des engrais, qu'il poursuivait depuis plusieurs années. Aussi sollicita-t-il du Préfet de La Seine, le baron Haussmann, et obtint la location de la Ferme et les terrains y attenant pour douze années du 1^{er} janvier 1861 au 31 décembre 1872 ;

Les terrains loués devaient rester affectés à une exploitation agricole et ne pouvaient recevoir aucune autre destination. La Liste Civile s'obligeait à entretenir ces terrains « suivant l'usage et les règles de la meilleure culture ». Elle pouvait y construire à la condition de s'harmoniser avec les projets d'embellissement de la Ville de Paris et, cette dernière avait le droit de les conserver à l'expiration du bail.

C'est dans ces conditions que la Ferme de La Faisanderie fonctionna sous l'impulsion de l'Impératrice, qui y installa une bergerie de moutons "Dishley Mérinos"

provenant de la bergerie de Rambouillet, créée par Daubenton sous la Révolution et que le Professeur Ville put y poursuivre ses recherches.

A la chute de l'empire l'ensemble fut loué, pour douze années, à compter du 1^{er} novembre 1871, à l'Ecole Vétérinaire d'ALFORT pour y servir aux études théoriques et pratiques de la culture des plantes et racines fourragères.

Au 1^{er} janvier 1877, l'Institut Agronomique National, quittant Versailles, loua la Ferme, et ses 24 hectares 36 ares 70 centiares de terre autour du domaine, pour y installer, jusqu'au 10 janvier 1902, un établissement de recherches et d'expérimentation.

C'est pendant cette période que des agronomes célèbres comme MM. Muntz, Schribaux, Schloesing, membres de l'Académie des Sciences, Professeurs à l'I.N.A. utilisèrent les terrains pour y faire des expériences sur l'emploi des engrais et poursuivre leurs études sur la génétique.

Le 5 mai 1881, un troupeau de moutons y est vacciné, contre le charbon, qui vient d'être mis au point par Pasteur. Il est présent avec ses collaborateurs, Roux et Chamberland, et le 2 juin, les résultats sont là : un véritable succès.

A partir de 1903, la Ferme est louée à des agriculteurs de Joinville-le-Pont pour l'exploitation du domaine. Une autorisation fut donnée pour y créer un établissement d'élevage et d'entraînement des chevaux. Une laiterie y fut aussi installée. A l'expiration du dernier bail, datant du 18 février 1921, l'ensemble revint dans le giron de la Ville de Paris, et ainsi permit d'y installer l'École



*Les terrassements
dans la future
partie paysagère
en 1935*

*La démolition des
anciennes étables,
coté rue de la ferme
en 1935*

*En fond :
le bâtiment administratif*

